



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 14 janvier à 21 h 00, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. REPIQUET Dominique, maire, M. DIOCHON Eric, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BOSSAN Françoise, Mme VALETTE-RACH Lydie, M. TRUCHON Pierre, adjoints, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme MERONI Isabelle, Mme JOURDAN Dominique, Mme ONOFRE Lia, M. BARBOSA Henrique, M. FERNANDES Michel, M. CHAFFAUD Frédéric, M. SAVART Gauthier, Mme CHARPIGNY Rachel, M. ROZIER Raphaël, Mme DE BLOCK Céline, M. PERRET Nicolas, M. MERLO Benoît, conseillers municipaux.

Était excusée : Mme FERRAND Laurence qui a donné pouvoir à M. ROZIER Raphaël.

Était absente : Mme VILLEGAS Catherine,

Monsieur Jean-Jacques BESSON est nommé secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 décembre 2015,
2. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Tarifs communaux 2016 – Tarifs photocopies – Rectificatif,
4. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs,
5. Ligne de trésorerie - Renouvellement
6. Acquisition d'un défibrillateur – Plan de financement,
7. Compte rendu des commissions,
8. Questions diverses.

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015 a été transmis par courriel et joint au document de travail, après corrections, à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 17 décembre 2015.

**2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.**

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
Le 04/01/2016 Non préemption	F n°1817	206 route du Bourg	Bâti	838 m <sup>2</sup>
Le 11/01/2016 Non préemption	A N° 1690	Lieu dit « Monnet »	Bâti	1070 m <sup>2</sup>

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

**3 – TARIFS COMMUNAUX 2016 – TARIFS PHOTOCOPIES - RECTIFICATIF**

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération du 13 novembre dernier et au courrier de la Préfecture, il convient de modifier le tarif de photocopie A4 noir et blanc de 0,20 € à 0,18 €. Des tarifs photocopies sont proposés pour les autres formats.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et une abstention en raison de la modification dérisoire du tarif photocopie A4 noir et blanc,

**APPROUVE** les nouveaux tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme proposé par Monsieur le Maire, suivant les tableaux détaillés joints à la présente délibération.

**COMMUNE DE BAGE-LA-VILLE**  
**ANNEXE 1 DELIBERATION 002/2016**

**Notes importantes pour les associations :**

Les associations communales et intercommunales peuvent bénéficier des salles municipales, gratuitement, pour leurs réunions de bureau et assemblées générales.

Ces mêmes associations bénéficient des salles municipales, pour leurs événements et manifestations, gratuitement dans la limite de 4 manifestations par an (au-delà, le tarif ci-dessous s'applique).

En hiver \*\*, une participation forfaitaire au chauffage s'applique, selon la salle, suivant le tarif ci-après.

<b>CAUTION ET ARRHES</b>	
Cautiion	<b>500,00 €</b>
Cautiion avec sono et/ou vidéoprojecteur	<b>1 000,00 €</b>
Arrhes à verser lors de la réservation en mairie	<b>50,00 €</b>

<b>TARIF HORAIRE DES SALLES (pour les engagements annuels)</b>	Tarif été*	Tarif hiver**
Tarif association à but non lucratif	4,66 €	7,45 €
Tarif horaire spécial pour danse enfants	3,07 €	4,91 €

<b>SALLE DES FÊTES COMPLETE avec bar + cuisine + scène (180 personnes)</b>	Tarif été*		Tarif hiver**	
	Bâgésiens	Extérieurs	Bâgésiens	Extérieurs
Associations communales et intercommunales pour leurs réunions de bureaux et assemblée générales et pour leurs événements dans la limite de 4 manifestations par an	Gratuit	Gratuit	71,99 €	71,99 €
Association à but non lucratif	156,82 €	242,84 €	228,81 €	314,83 €
Particulier à usage privé non lucratif	253,82 €	407,74 €	325,81 €	479,73 €
Particulier à usage privé pour vin d'honneur (verres compris)	116,69 €	198,37 €	145,50 €	227,18 €
Particulier à usage commercial, but lucratif	319,77 €	519,86 €	391,76 €	591,85 €
Entreprise à but lucratif	453,64 €	597,44 €	525,63 €	669,43 €

Supplément forfaitaire pour utilisation de la sono	47,55 €
Supplément forfaitaire pour utilisation du vidéoprojecteur	54,93 €

<b>SALLE DES FÊTES PARTIELLE avec bar + cuisine (50 personnes)</b>	Tarif été*		Tarif hiver**	
	Bâgésiens	Extérieurs	Bâgésiens	Extérieurs
Associations communales et intercommunales pour leurs réunions de bureaux et assemblée générales et pour leurs événements dans la limite de 4 manifestations par an	Gratuit	Gratuit	40,17 €	40,17 €
Association à but non lucratif	109,93 €	163,13 €	150,10 €	203,30 €
Particulier à usage privé non lucratif	160,91 €	249,80 €	201,08 €	289,97 €
Particulier à usage commercial, but lucratif	195,46 €	308,53 €	235,63 €	348,70 €
Entreprise à but lucratif	267,88 €	381,65 €	308,05 €	421,82 €

<b>SALLE DE RÉCEPTION (rez-de-chaussée) avec cuisine (100 personnes)</b>	Tarif été*		Tarif hiver**	
	Bâgésiens	Extérieurs	Bâgésiens	Extérieurs
Associations communales et intercommunales pour leurs réunions de bureaux et assemblée générales et pour leurs événements dans la limite de 4 manifestations par an	Gratuit	Gratuit	65,83 €	65,83 €
Association à but non lucratif	147,92 €	238,56 €	213,75 €	304,39 €
Particulier à usage privé non lucratif	182,10 €	296,67 €	247,93 €	362,50 €

Particulier à usage privé pour vin d'honneur (verres compris)	116,69 €	198,37 €	145,50 €	227,18 €
Particulier à usage commercial, but lucratif	228,25 €	375,12 €	294,08 €	440,95 €
Entreprise à but lucratif	321,69 €	433,97 €	387,52 €	499,80 €

**2<sup>ème</sup> jour d'utilisation de la salle de réception et de la salle des fêtes :**

50 % du prix de la location et du chauffage (payant du 1er octobre au 30 avril) (gratuité de la sono).

<b>SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
En cas de prêt de la salle du Conseil municipal, un tarif chauffage est appliqué du 1er octobre au 30 avril.	
	32,14 €

<b>SALLE DU SOUS-SOL DE PAINLEVE</b>	Tarif été*		Tarif hiver**	
	Bâgésiens	Extérieurs	Bâgésiens	Extérieurs
Association à but non lucratif	4,49 €		5,49 €	

**TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE et REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU CASSE :**

Le couvert complet (assiettes, verres, couverts) par convive	0,49 €	
Paiement de la perte ou de la casse pour les particuliers		
Assiette (petite ou grande)	3,51 €	/ pièce
Bol	3,51 €	/ pièce
Carafe (vin ou eau)	2,50 €	/ pièce
Coupelle	3,51 €	/ pièce
Couteau de table	2,50 €	/ pièce
Cuillère à café	1,50 €	/ pièce
Cuillère à soupe de table ou de service	1,73 €	/ pièce
Fourchette de table ou de service	2,50 €	/ pièce
Plat ou légumier en inox, pot à eau	17,71 €	/ pièce
Ramequin	1,12 €	/ pièce
Saladier en verre	5,65 €	/ pièce
Tasse à café	2,50 €	/ pièce
Verre	1,75 €	/ pièce

\* Tarif été : du 1er mai au 30 septembre

\*\* Tarif hiver : du 1er octobre au 30 avril

**COMMUNE DE BAGE-LA-VILLE ANNEXE 2**  
**DELIBERATION 002/2016**

<b>CIMETIÈRE</b>	
Concessions cimetière (simple = surface 2 m²) :	
- 15 ans	82,82 €
- Trentenaire	141,98 €
- Cinquantenaire	378,60 €
Columbarium ou caverne 15 ans	354,93 €
Columbarium ou caverne 30 ans	561,97 €
Jardin du souvenir (fourniture et pose de plaque pour 15 ans)	78,82 €

<b>DROITS de PLACE</b>	
<b>* par passage sur la commune</b>	
Camion vente, atelier, ambulancier (électricité comprise)*	5,15 €
Manège auto-skooter (2 camions, 2 caravanes) *	93,41 €
Manège enfantin (1 camion, 1 caravane) *	47,09 €
Tir ou autre (1 camion, 1 caravane) *	33,30 €
Tir ou autre (seul) *	23,02 €
Bal *	62,77 €
Caravane seule *	5,29 €
Supplément électricité fourni par commune par jour *	2,65 €
Stationnement hebdomadaire le ml	0,91 €
Électricité forfait jour	2,65 €

<b>DIVERS</b>	
Photocopie A4 Noir et Blanc	0,18 €
Photocopie A4 Couleur	0,25 €
Photocopie A3	Tarifs A4 x 2
Photocopies pour les associations communales	Tarifs /2
Chauffage "Club Amitié" (tarif pour l'année du 1/01 au 31/12)	184,94 €

## 4 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il est précisé que le service technique a dû se structurer afin d'optimiser l'organisation et les gestions des diverses tâches. Pour cette raison, il est opportun que le responsable des services techniques puisse être légitimé dans son rôle de responsable mais aussi puisse assurer un suivi plus rigoureux d'un point de vue technique mais aussi financier.

Par ailleurs, compte tenu des besoins actuels de la collectivité, il n'y a pas d'opportunité de maintenir un poste d'animateur et de chef des services de police municipal.

Enfin, afin de tenir compte de l'augmentation des heures de ménages, il convient de réajuster le temps de travail d'un animateur à temps non complet.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition de mise à jour du tableau des emplois permanents à compter du 14/01/2016, annexé à la présente délibération comme proposé ci-avant.

- FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 14 janvier 2016,

- AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

### Tableau des emplois

<b>TABLEAU des EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS COMPLET</b>			
<i>Poste Emplois</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade(s) ou cadre d'emploi autorisé(s) par l'organe délibérant</i>	<i>Catégorie</i>
<i>Service Administratif</i>			
DGS 2000 à 10000 h	1	Cadre : Emploi fonctionnel DGS	A
Attaché	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A
Adjoint administratif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux	C
Accueil – Secrétariat	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux	C
<i>Service Technique</i>			
Ouvrier polyvalent - Entretien voirie	2	Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise	C
Ouvrier polyvalent - Entretien voirie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux	C
Ouvrier polyvalent - Espaces verts	2	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux	C
Ouvrier polyvalent – Entretien Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux	C
Agent de service ménage	3	Cadre d'emplois des Adjoints techniques	C
<i>Service Social et d'Hygiène</i>			
Agent spécialisé des Écoles	3	Cadre d'emplois des ATSEM	C
<i>Service Police municipale</i>			

Agents de Police	1	Cadre d'emplois des Agents de Police catégorie C	C
<i>Service Culturel</i>			
Bibliothécaire	1	Cadre d'emplois des Adjoints territoriaux du patrimoine	C
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>		

### TABLEAU des EMPLOIS PERMANENTS à TEMPS NON COMPLET

<i>Poste Emplois</i>	<i>Nombre</i>	<i>Grade(s) ou cadre d'emploi autorisé(s) par l'organe délibérant</i>		<i>Catégorie</i>
Agent Territorial spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM	28 h 30 / semaine	C
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjoints Technique	24 h 58 /semaine	C
Entretien des locaux – restaurant scolaire	1	Cadre d'emplois des Adjoints Technique	19 h 00 / semaine	C
Interclasse	1	Cadre d'emplois des Adjoints Technique	6 h 36 /semaine	C
Restaurant scolaire + interclasse	1	Cadre d'emplois des Agents d'Animation	5 h56 / semaine	C
Restaurant scolaire + interclasse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animation	5 h 56 / semaine	C
Restaurant scolaire + interclasse	1	Adjoint d'Animation	16h41 / semaine	C
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>			

## 5 – LIGNE DE TRESORERIE - RENOUELEMENT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que le contrat portant sur la mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté arrive à échéance le 29 janvier 2016. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Bâgé-la-Ville souhaite renouveler une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € pour une durée de 12 mois.

Voici l'offre de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

	BPBFC
Montant	200 000 €
Durée	12 mois
Taux d'intérêt applicable	Euribor 3 mois (taux au 11/01/2016 : - 0,1430 %) + marge de 1,40 %
Taux effectif global	1,400 %

Calcul des intérêts	A la fin de chaque trimestre selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours
Commission d'engagement	0,20 % du nominal de la ligne de trésorerie, soit 400 €

Vu les conditions contractuelles portant sur l'offre d'ouverture d'une ligne de trésorerie présentée par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** les conditions de renouvellement d'une ligne de trésorerie comme présenté ci-avant,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## 6 – ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur afin d'équiper la salle polyvalente compte tenu du passage important du public dans ce lieu : nombreuses réservations pour manifestations privées et nombreuses activités des associations communales à l'intérieur de cette salle.

L'objectif de cette acquisition étant d'améliorer le déclenchement des secours et d'intervention d'urgence en cas d'arrêt cardio-respiratoire afin d'accroître la sécurité sanitaire de la population et de contribuer à améliorer l'organisation publique des secours.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir un défibrillateur automatique pour équiper la salle polyvalente.
- APPROUVE le devis présenté par la société MEDILYS SANTE pour le prix de 2167, 67 € TTC.
- SOLLICITE auprès de Madame la sénatrice de l'Ain, Sylvie GOY-CHAVENT, une dotation dans le cadre de cette acquisition.
- ADOpte le plan de financement suivant :

Coût HT	1 806,39 €
Dotation de Madame la Sénatrice de l'Ain (50%) – Réserve parlementaire	903,195 €
Coût HT restant à la Commune	903,195 €
TVA	361,28 €
Coût TTC pour la Commune en autofinancement	1 264,475 €

- AUTORISE le Maire à souscrire un contrat d'entretien périodique et à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

## 7 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### ➤ Urbanisme-Bâtiments

M. Eric DIOCHON informe l'assemblée que la commission se réunira le 21 janvier afin de commencer à préparer les projets 2016. Par ailleurs, pour information la CCPB a prévu en 2016 l'aménagement d'une place PMR devant le gymnase.

### ➤ Communication

M. Eric DIOCHON informe l'assemblée que le bulletin municipal a été livré dans la semaine 52. Par ailleurs, la cérémonie des vœux s'est déroulée. Les retours sont positifs sur l'aménagement de la salle.

### ➤ Environnement - Hydraulique

M. Jean-Jacques BESSON informe l'assemblée que les travaux route de Montgrimoux vont débiter le 18 janvier 2016 puis au cours de l'année ceux de la route de Manziat.

Par ailleurs, la pose du SODAR par VALOREM sera faite le 26 janvier 2016 à 14h à Manziat.

➤ **Voirie**

Mme Françoise BOSSAN informe l'assemblée que l'interdiction de l'usage des phytosanitaires en 2017 nécessitera de revoir le traitement des espaces verts de la commune. Pour cela, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse subventionne à hauteur de 80% l'achat de matériels alternatifs à la condition qu'un plan de désherbage soit réalisé sur la commune (subventionné également à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau).

Par ailleurs, il est signalé un problème de places de parking devant le collège. La situation devra être étudiée afin de voir les possibilités techniques de création de places de stationnement supplémentaires, notamment le long de la route du Pré de la Croix. Il est également signalé un lampadaire cassé mais non remplacé devant le collège, compétence du Conseil départemental.

Par ailleurs, la circulation devant la maternelle pose problème. Il est envisagé une circulation à 30km/h.

Enfin, le programme voirie 2016 sera étudié par la commission voirie dans les semaines à venir.

➤ **Scolaire**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'assemblée que concernant la mensualisation des frais de cantine, Mme Lydie VALETTE-RACH va travailler avec Elodie dans les jours à venir sur l'application informatique qui permettra la mise en place de la mesure.

➤ **TAP**

Mme Lydie VALETTE –RACH informe l'assemblée qu'une somme de 9 819,30 € reste à la charge des communes après déduction de l'enveloppe budgétaire de la CCPB. Elle a été répartie en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Selon ce critère, le coût restant à la charge de BLV est de 2 397,23 €. Mme Françoise BOSSAN a participé au Bureau de la CCPB où ce problème a été évoqué. Il a été demandé qu'une comptabilité analytique puisse éclairer les factures présentées aux communes. Le titre exécutoire émis le 2 décembre reste en attente. Une étude du mode de répartition, notamment selon le nombre d'enfants inscrits aux TAP ou le nombre d'enfants scolarisés, sera également engagée.

➤ **Bâg'évasion**

Mme Lydie VALETTE –RACH informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental de l'Ain ne reconduit pas l'aide forfaitaire aux familles (de 2,70 € par enfant domicilié dans l'Ain, par journée avec repas, pendant les vacances scolaires), précédemment attribuée par le Centre d'accueil et de loisirs. Le « manque à gagner » pour l'association Bag'Evasion s'élève à environ 12 000 €. M. le Maire a demandé à l'association une comptabilité analytique.

Voici les éléments qui sont ressortis de la dernière réunion :

\* seules les communes des 3 Bâgé-Dommartin ont reversé à la structure les 2.10 €/enfant inscrit pendant les vacances scolaires.

\* selon les chiffres donnés ce 13 janvier, diminution de la fréquentation des activités :

- du mercredi (école le matin) -57 % (de 11H45 à 18H30)

- du périscolaire – 10,65 % (garderie 7H15 à 8H30 – de 16H15 à 18H30)

- mais surtout de l'atelier « ados » - 160 %

La fréquentation pendant les vacances est en hausse :

- + 12,77 % pour les activités « ados »

- + 7,85 % pour les plus jeunes.

Les enfants majoritairement inscrits sont domiciliés à BLV, FEILLENS, BLCh, REPLONGES, DOMMARTIN, MANZIAT, CHEVROUX, et SAB (selon les documents remis par Manu le 17 décembre 2015).

Les charges fixes référencées (EDF, eau, chauffage, loyer, personnel entretien, assurance du bâtiment) assumées par la municipalité sont évaluées à 15 846,48 € en 2015 (évaluation de + 2,5 % comparativement à 2014).

La commune a versé 13000 € (salaire de Céline BAUDOT, animatrice) et octroie une subvention de 1632 € au centre de loisirs.

Pour l'année 2015, la régularisation des salaires des directeurs selon la Convention Collective Nationale applicable, a impacté le poste concerné et ses « satellites » (URSSAF, retraite, complémentaire) :

\* salaires (seuls) : + 19, 71 % comparativement à 2014

Le groupe de travail propose l'augmentation :

- de l'adhésion de 4 à 15 € (elle n'a jamais été modifiée)

- du coût journalier pour les vacances et les mercredis : 1 €, soit 5 €/semaine

- de 2 % du coût de l'activité périscolaire en septembre 2016 (de 2,10 à 2,20 €)

Une négociation sera engagée avec les municipalités des communes utilisatrices pour approcher le coût horaire réel des activités et appeler à une participation équitablement partagée.

Mme Lydie VALETTE-RACH doit revoir le comptable de l'association pour l'élaboration d'un plan de financement en accord avec une comptabilité analytique. Elle a besoin d'évaluer l'impact de ces actions sur le devenir du Centre. M. Pierre TRUCHON propose également son aide au cours du Conseil Municipal.

Il est prévu une réunion le mercredi 27 janvier 2016 à 20 H 30 avec tous les maires de la CCPB pour les informer des conséquences de la disparition de l'aide forfaitaire sur les bénéficiaires de leurs communes.



➤ **Conseil municipal jeunes**

Le REDAC (Réseau des animateurs de conseils municipaux jeunes) vient de communiquer le Compte rendu de la rencontre du 28 novembre 2015 à HAUTECOURT-ROMANECHE.

Les CMJ se sont retrouvés le lundi 11 janvier pour réfléchir sur le projet d'aménagement du parc de jeux - route des Butillons. Monsieur le Maire est venu les saluer et les féliciter de leur implication lors de la cérémonie des vœux du samedi 9 janvier. Ils se sont rendus sur le terrain pour relever les différentes installations sportives, leur emplacement et leur état matériel actuel. Mme Françoise BOSSAN les a rejoints sur le site. Il est envisagé une visite du Parc de Bouvent pour faire découvrir aux CMJ les jeux et autres animations installés. Pour cette raison, il est demandé un(e) automobiliste accompagnateur (trice).

Prochaine réunion : lundi 8 février.

➤ **CCAS :**

Mme Lydie VALETTE –RACH informe l'assemblée que Mme Aimée GAGNON viendra présenter l'activité des services de l'ADSEA01 – PERONNAS (Association De Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte) le 16 ou le 23 février. Mme Sonia LAGARDE, Assistante sociale au Point Accueil Solidarité de St-Laurent/Saône a également été sollicitée pour une présentation de son rôle et de ses missions.

➤ **Médiathèque**

Mme Marie-Dominique BUIRET informe que pour l'année 2015, la médiathèque a présenté de nombreuses activités, variées, riches et destinées à tous les publics : rencontres avec des auteurs, expositions, spectacles, concert de l'union musicale. Pour l'année 2016, le programme du 1<sup>er</sup> trimestre est établi. Le 23 janvier, Rencontre avec Anthony BROCARD, auteur de romans de science-fiction qui revient pour la 2<sup>ème</sup> fois. Du 2 février au 12 mars, exposition philatélique sur le thème de l'ordre de Malte, conférence, journée portes ouvertes avec l'amicale philatélique bressane. La médiathèque accueille également des stagiaires dans le cadre de leur cursus scolaire. Le nombre d'inscrits représente 31% de la population de Bâgé-la-Ville et fonctionne avec 1 salarié, 28 bénévoles dont 3 adolescents qui se mobilisent pour faire vivre ce lieu de culture, de détente et de convivialité.

## 10 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunion	Date	Heure
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	<b>04/02</b>	20h30
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>11/02</b>	20h30
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	<b>10/03</b>	20h30
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>17/03</b>	20h30
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	<b>07/04</b>	20h30
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>14/04</b>	20h30

La séance est levée à 22h40.